

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 9 JUIN 2022

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 9 juin 2022*

Aujourd'hui, à huit heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 29 Loi visant à favoriser l'exercice du droit de vote lors des prochaines élections générales au Québec (*titre modifié*)
- n° 204 Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan
- n° 208 Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.